Nations Unies S/2012/892



Conseil de sécurité

Distr. générale
28 novembre 2012
Français
Original : anglais

Lettre datée du 28 novembre 2012, adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité

J'ai l'honneur de vous informer que votre lettre en date du 8 novembre 2012 concernant le financement du Tribunal spécial pour la Sierra Leone et du Tribunal spécial résiduel pour la Sierra Leone (S/2012/891) a été portée à l'attention des membres du Conseil de sécurité.

Après avoir consulté les membres du Conseil, j'ai l'honneur de vous informer qu'ils ont pris note avec certaines réserves de l'intention exprimée dans la lettre concernant votre proposition relative à d'autres moyens de financer le Tribunal spécial pour la Sierra Leone et qu'ils demandent au Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies, au Comité de gestion et au Greffier et autres hauts responsables du Tribunal spécial de redoubler d'efforts afin d'équilibrer le budget et de financer les activités du Tribunal au moyen de contributions volontaires. J'ajoute qu'il n'y a aucun accord en ce qui concerne la nécessité éventuelle de recourir à d'autres moyens pour financer le Tribunal spécial résiduel pour la Sierra Leone.

Le Président du Conseil de sécurité
(*Signé*) Hardeep Singh **Puri**

12-61517 (F) 281112 281112



